

DISPOSITIF D'AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LES ARTS VISUELS

Financeur

Département des Hautes-Alpes via le Centre Départemental de Ressources des Arts (CEDRA).

Domaines artistiques concernés

Arts visuels : arts plastiques, arts numériques, photographie, vidéo, arts sonores, arts graphiques.

Objectifs du dispositif

- Encourager la création artistique,
- Accompagner les artistes d'arts visuels dans le développement de leurs activités,
- Permettre l'acquisition de matériel destiné à la création,
- Favoriser la dynamique artistique du territoire.

Bénéficiaires

Collectif(s) d'artistes et artiste(s) plasticien.ne(s).

Le/la ou les demandeurs doivent être domiciliés dans les Hautes-Alpes ou avoir leur atelier ou lieu de production domiciliés dans les Hautes-Alpes.

Conditions d'éligibilité et paiement

L'aide financière du Département correspond à une contribution aux frais de production engagés par le ou les artistes (achats de matériel destiné à la création).

Le montant maximum attribuable est de 1 000 € par projet et ne devra pas représenter plus de 60 % du coût de l'opération.

Un projet présenté par un collectif ne pourra faire l'objet que d'une seule demande et devra être porté par l'un de ses membres.

Seules sont recevables les demandes de matériel (informatique, photographique, presse, four...), dédiés à la pratique artistique, hors consommables. Dans le cas d'une demande portant sur du matériel informatique ou numérique, le dossier artistique doit attester d'une pratique artistique d'au moins deux ans recourant à ces médiums.

Dossier artistique

Les candidatures seront sélectionnées sur dossier par une commission qui exercera sa compétence d'expertise en s'appuyant sur les éléments suivants :

- un courrier adressé au Président du Département,
- le formulaire de demande dûment rempli,
- le devis TTC pour l'achat de matériel neuf,
- un relevé d'identité bancaire ou postal en France au nom et à l'adresse actualisée du demandeur,
- une dispense de précompte,
- un CV actualisé indiquant notamment les derniers diplômes, les dernières formations et bourses obtenus,
- une note présentant le projet et certifiant que le matériel n'a pas déjà été acquis,
- une attestation de non-commencement de l'opération avant l'octroi de la subvention,
- les documents techniques,
- une documentation artistique : dossier papier, catalogues, photographies, vidéo en version numérique (CD, DVD ou clé USB).

Composition du jury

Un Comité de sélection, composé de la Directrice du Centre Départemental de Ressources des Arts ainsi que du Conseiller en arts visuels, référent du dispositif, se réunira à l'issue de la clôture de l'appel à candidatures.

Modalités de sélection

Les demandes sont examinées par une commission qui exercera sa compétence d'expertise en s'appuyant sur les éléments suivants :

- Dossier artistique
- Artiste(s), collectif(s) domicilié(s) dans les Hautes-Alpes,
- Démarche artistique,
- Choix argumenté du matériel,
- CV et expériences du ou des artistes.

Engagement du bénéficiaire

Le/la bénéficiaire de l'aide doit impérativement fournir au Département un bilan 1 an après l'obtention de l'aide.

Le/la bénéficiaire s'engage à déclarer cette aide dans le cadre de ses obligations fiscales (impôt sur le revenu) et sociales (auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations).

Modalités d'envoi

Le dossier complet est à déposer par voie dématérialisée sur le Portail des Aides du Département des Hautes-Alpes [Espace Usagers](#)

Calendrier de sélection

- Lancement de l'appel à projets : 20 février 2026
- Date limite de dépôt des dossiers : 15 avril 2026 minuit
- Comité de sélection : courant semaine 18
- Vote des subventions : 23 juin 2026
- Réponse aux candidats : courant semaine 26

Renseignements

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Le Centre Départemental de Ressources des Arts (CEDRA) :

- par mail à : ac-cedra@hautes-alpes.fr
- par téléphone au : 04.86.15.33.70

Jonathan AUBERT - Référent du dispositif et Conseiller Arts Visuels

- par mail à : jonathan.aubert@hautes-alpes.fr
- par téléphone au : 04.86.15.33.73

Céline GUILLAUME - Référente des subventions

- par mail à : celine.guillaume@hautes-alpes.fr
- par téléphone au : 04.86.15.33.71